

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-17 du 13 Janvier 1984

portant inscription au tableau
d'avancement d'Adjudants-Chefs au
grade de Lieutenant-Stagiaire des
Forces Armées Populaires du Bénin
au titre de l'année 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N°83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,
- VU le décret N°82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU l'ordonnance N°77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin,
- VU la Loi N°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin,
- VU le Procès-Verbal N°0061/SC/BE/S1/EMG/FAP du 28 Septembre 1983 de la Commission Nationale d'Avancement dans les Forces Armées Populaires du Bénin pour l'année 1983 ;
- VU le rapport N°192/CDS/CC du 28 Novembre 1983,
- Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Janvier 1984,

D E C R E T E :

Article 1er. - Les Adjudants-Chefs des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade de Lieutenant-Stagiaire à titre d'ancienneté pour l'année 1983 :

- Adjudant-Chef Pascal BOCO ;
- Adjudant-Chef Boniface EGBEMIKPON ;
- Adjudant-Chef Bouraïma LAWANI ;
- Adjudant-Chef François L. DEGBOE ;
- Adjudant-Chef Soumanou AIFA AMADA.

.../...

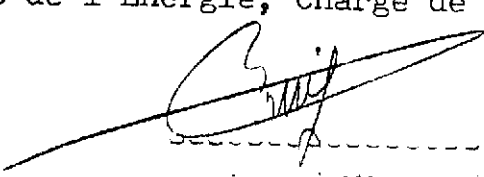
Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 13 Janvier 1984

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre des Finances absent,
le Ministre de l'Industrie, des Mines
et de l'Energie, chargé de l'intérim


Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MF-MDN 8
Autres Ministères 20 SGG 4 SPD 2 IGE et ses Sections 4 DPE-DLC-
INSAE 6 DB-DSDV-DCF-DTCP-DI 20 EMG/FAP-EM (FDN 4 CAB/MIL/PR 4
DSI/FAP 4 Intéressés 5 JORPB 1.-